



## REFERENT COMMUNAL

Un référent ambrosie est un élu local et/ou un agent territorial et/ou un bénévole ayant plusieurs rôles de médiation dans la lutte contre l'ambrosie. Il accompagne, sous l'autorité du maire, la mise en œuvre du plan de lutte. Lien privilégié de la population, il répond aux sollicitations et aux signalements, par sa formation et sa proximité.

JE SUIS LE REFERENT D'UNE COMMUNE :

- Je suis nommé sur le territoire d'une collectivité par son maire qui aura transmis la fiche « référent ambrosie » (cf. annexe) permettant mon enregistrement sur le site de la plateforme : [www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)
- J'organise le suivi de mon territoire et la mise en œuvre du plan de lutte départemental



**Le référent ne détruit pas lui-même les ambrosies :**

- ↳ Il le fait faire sur le domaine public communal
- ↳ Il demande aux privés de le faire

- Mes missions :
  - o Repérer les zones colonisées et inviter les personnes concernées à agir
    - Gérer les signalements, arrivés en mairie et ceux de la plateforme ambrosie, qui concernent mon territoire
    - Alerter, informer et conseiller les propriétaires, locataires et/ou exploitants des parcelles infestées sur la situation et les moyens de lutte
  - o Orchestrer la lutte sur le territoire communal
    - Assurer la coordination des actions sur les secteurs infestés
  - o Contribuer, sous l'autorité du maire, au respect de la réglementation en vigueur
    - S'assurer des actions de destruction
    - Faire évoluer les signalements sur la plateforme [www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)
  - o Communiquer et faire remonter l'information en cas de difficulté
    - Mobiliser la population dès le début de la saison
    - Informer et sensibiliser en diffusant des documents en rapport avec l'ambrosie
    - Apporter des conseils en termes de prévention (végétalisation, paillage...) et de techniques de lutte
    - Faire remonter le bilan annuel de gestion ainsi que les difficultés rencontrées auprès du comité de coordination départementale du plan de lutte contre l'ambrosie

### Documents techniques

- Guide de gestion de l'ambrosie à feuilles d'armoise :  
[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_gestion\\_agir\\_contre\\_l\\_ambrosie-2.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_gestion_agir_contre_l_ambrosie-2.pdf) : [Fiches techniques « Agir contre l'Ambrosie à feuilles d'armoise » - Techniques de gestion par milieu colonisé \(Observatoire des ambrosies, pp. 9 à 10\)](#)
- Le rôle du référent ambrosie :  
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambrosie-info/espace-professionnels/article/role-du-maire-et-du-referent-ambrosie>
- Les outils du référent :  
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambrosie-info/boite-outils-referents>



## REFERENT INTER COMMUNAL

Un président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) peut nommer un ou plusieurs référent(s) intercommunal(aux) ambrosie (élu local et/ou agent territorial), ayant pour mission d'organiser la lutte au niveau intercommunal et de soutenir l'action des référents communaux. Le rôle du référent intercommunal est également essentiel pour mutualiser les actions de sensibilisation du grand public et des agents techniques : organisation de conférences, de journées d'arrachage, circulation d'expositions, organisation et animation de formations, etc.

JE SUIS LE REFERENT D'UN EPCI :

- Je suis nommé sur le territoire d'une collectivité par son élu responsable qui aura transmis la fiche « référent ambrosie » (cf. annexe) permettant mon enregistrement sur le site de la plateforme : [www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)
- J'organise le lien entre les différents acteurs de la lutte et j'accompagne les **référents communaux** dans leurs missions sur le territoire de l'EPCI



**Le référent ne détruit pas lui-même les ambrosies :**

↳ Il le fait faire sur le domaine public communal

↳ Il demande aux privés de le faire

- Mes missions :
  - o Animation du réseau des référents communaux du territoire de l'EPCI
    - S'assurer de la désignation des référents ambrosie dans les communes
    - Organiser et animer les réunions locales d'échanges et d'informations : une réunion en début de saison et une réunion bilan
    - Organiser les sessions de formation des référents en lien avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
    - Participer aux réunions de coordination de lutte contre l'ambrosie
    - Assurer le lien entre les référents communaux et le comité de coordination départementale du plan de lutte contre l'ambrosie
    - Connaître les acteurs ressources pouvant être utiles (ARS, DDT, Chambres consulaires, Conseil Départemental, FREDON, Observatoire des Ambrosies, Associations, ...)
  - o Appui technique / contrôle
    - Accompagner les référents communaux dans le choix et la mise en œuvre d'actions de lutte (outils disponibles, contacts des acteurs ressources pouvant être utiles, ...)
    - Elaborer le plan de gestion de l'ambrosie à l'échelon intercommunal
    - S'assurer que la problématique ambrosie est prise en compte dans les différents documents de gestion intercommunale, ainsi que dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) des marchés publics
    - Promouvoir la plateforme de signalement : [www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr) et accompagner les référents communaux dans son utilisation
  - o Communication
    - Orchestrer le déploiement de la communication à l'échelle du territoire de l'EPCI
    - Informer et sensibiliser en diffusant des documents en rapport avec l'ambrosie  
Cf. la boîte à outils des référents :  
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambrosie-info/boite-outils-referents>